



Wareme, le 20 février 2024

Opération de Développement Rural de Lincient

Compte rendu de la consultation des habitants du 19 février 2024

Citoyens présents : 26 personnes

Pour le Collège de Lincient : A. Morsa (Échevin en charge du Développement rural) et M-A. Paque (Présidente du CPAS)

Pour la Commune de Lincient : Delphine Dubreucq et Vicky Vanderbruggen (agents-relais de l'ODR)

Pour l'atelier d'Architecture A-Trait : Y. Daloze

Pour la FRW : P. Urbain et A. Doguet (agents de développement)

Albert Morsa accueille les citoyens, excuse l'absence du Bourgmestre, Yves Kinnard, et ouvre la séance.

1. Rappel du contexte : Opération de Développement Rural de Lincient

Perrine Urbain de la Fondation Rurale de Wallonie rappelle le contexte dans lequel cette consultation s'inscrit, à savoir l'Opération de Développement Rural (ODR) dans laquelle la Commune de Lincient est engagée depuis environ 10 ans.

L'Opération de Développement Rural est un processus basé sur la participation citoyenne qui s'inscrit dans un cadre légal (décret régional). Le projet d'aménagement d'un espace de convivialité à Lincient fait suite à l'activation d'une fiche-projet du Programme de Développement Rural (PCDR). Après avoir tenté un appel à projet « Cœur de village » en 2022, la commune de Lincient a déposé une demande de subside « développement rural » en mars 2023. La commune a obtenu le subside en août et a désigné le bureau A-trait en décembre 2023.

La réunion de ce soir permettra à la commune de Lincient et au bureau d'étude A-trait d'adapter l'esquisse actuelle pour répondre au mieux aux demandes et idées des habitants.

Perrine Urbain précise qu'il s'agit d'un projet de longue haleine et dans le meilleur des cas des travaux ne devraient pas commencer avant une année.

2. Projet d'espace de convivialité à Lincient – présentation de l'esquisse et échanges

Perrine Urbain de la Fondation Rurale de Wallonie rappelle le contenu de la demande. Celle-ci est issue de consultations préalables ainsi qu'un travail d'actualisation de la demande réalisé par la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) en 2022.

Le contenu du projet reprend les éléments suivants :

- Une halle couverte
- Un bâtiment reprenant des sanitaires – l'accès à l'eau et l'électricité – un espace de stockage
- Une terrasse avec la possibilité d'y placer un chapiteau
- Une plaine de jeux

- Un terrain multisports
- Un terrain de pétanque
- Un pumptrack
- Des zones d'accueil pour la biodiversité
- Un parking de 30 places.

La philosophie du lieu reprend les objectifs suivants :

- Un lieu de rassemblement pour tous les lincentois
- Un lieu de repos en bordure du RAVeL
- Un lieu pour les jeunes
- Un lieu polyvalent pour différentes activités
- Un lieu pour s'abriter en cas d'intempéries
- Des infrastructures sportives et de loisir
- Un lieu où la surveillance serait aisée.
- Un lieu accessible aux services de secours et aux équipements de la commune
- Une mise en valeur du tuffeau.

Yves Daloze du bureau A-trait prend le relais et explique sa proposition d'aménagement du site (cf. visuels en annexe de ce compte-rendu). Il est également l'auteur de l'aménagement de la Place Adelin Lheureux. Sa proposition se base sur divers principes généraux :

- Une utilisation rationnelle des équipements présents : le revêtement induré déjà présent (maintien du parking existant), économie sur les cheminements prévus, l'accès aux égouts, l'eau et l'électricité.
- Le maintien le plus possible de la fonction « non urbanisée » (zone agricole au plan de secteur) de l'espace.
- Un point de vue vers la Tombe de Waasmont et la campagne environnante.
- Un impact réduit de l'aménagement (éviter le coup de poing dans le paysage).
- L'utilisation du fossé comme base d'aménagement du site.
- La halle sera un bâtiment relativement ouvert dont l'orientation et les abords visent à diminuer l'impact des vents venant de l'ouest. Il sera attenant aux équipements sanitaires et de stockage.
- Les sanitaires seraient accessibles sur demande. Il est toutefois envisagé de mettre un sanitaire ouvert en permanence.
- Présence du tuffeau en petite touche (vu les couts que cela occasionnerait).

Questions/réponses/remarques des participants

- Est-ce que la sécurité pour accéder au site a été pris en compte dans le projet ? Y-a-t-il des aménagements prévus notamment pour la traversée de la route ?
 - o Y. Daloze explique que sa mission ne concerne pas la place Adelin Lheureux et la route régionale.
- Une riveraine se plaint de la situation actuelle et du sentiment d'insécurité qu'elle vit au quotidien. Cette situation est causée par ce qu'elle qualifie de « racailles » qui occasionnent des dégâts et du tapage régulier. Elle explique que la place Adelin Lheureux fait l'objet de « rodéo » et que l'agent de quartier est bien au courant de la situation.

Est-ce que des caméras seront installées ?

- o A. Morsa explique que l'installation d'une camera est envisageable.

Une participante pense que l'utilisation du site par un plus grand nombre de personnes devrait au contraire réduire les incivilités.

- Des riverains expliquent qu'il y a de nombreuses déjections et bris de verre sur le RAVeL et ses abords malgré l'entretien régulier de la commune et des riverains. Il est demandé de rappeler aux futurs utilisateurs du site l'obligation de ramasser les déjections de chiens et de chevaux.
- Les participants considèrent que le pumptrack n'est pas bien placé. Sa proximité avec des habitations va générer beaucoup de nuisances sonores pour les habitants de ces dernières.
 - o Y. Daloze explique que la localisation du pumptrack a été réfléchi en lien avec la présence d'une différence de niveau du terrain. Le revêtement en béton ne devrait pas occasionner du bruit (contrairement aux versions en bois).
 - o Malgré ces explications, les participants demandent que le pumptrack soit localisé plus à l'arrière du site considérant que les nuisances seraient essentiellement issues des utilisateurs et non pas du revêtement (cris, discussion, rires, musique ...).
- Plusieurs participants considèrent que l'entrée du site par le RAVeL n'est pas suffisamment large (1m50). Celle-ci devrait être un vrai point d'appel de plusieurs mètres et pas juste un petit sentier anecdotique.
 - o Y. Daloze explique que cette parcelle n'est pas reprise dans ses missions.
- Est-ce que le jardin communautaire sera réaménagé ? Pour l'école par exemple.
 - o Pas de réponse.
- Une riveraine souhaite disposer d'un espace clôturé pour lâcher ses chiens.
 - o Anne Doguet de la FRW explique que cette fonction n'est pas éligible dans le cadre de ce projet.
- Une participante attire l'attention sur la hauteur de la halle/préau. D'expérience, il faut être très attentif à ce que la halle serve réellement d'abri en cas de pluie (ex : préau de l'école de Lincent). Une participante propose d'éventuellement « fermer » un des murs de cette halle par une paroi transparente.
- Les participants proposent l'installation de panneaux d'informations/didactiques et de bancs.
- Quelle gestion est envisagée pour les sanitaires ?
 - o Deux toilettes seront fermées en dehors de tout événement officiel et une toilette restera ouverte en permanence.

Les participants sont assez sceptiques quant à la présence d'un sanitaire ouvert en permanence. Pour eux, celui-ci sera détérioré très rapidement.

- Un participant attire l'attention sur la question des axes d'écoulement des eaux. Il demande que le projet tienne compte de cet aspect et demande que les impétrants soient bien localisés et que des essais de sols soient réalisés.
- Une participante demande si le car scolaire aura accès au site.
 - o Cette option sera envisagée. Dans tous les cas, le site est à proximité immédiate d'un arrêt de bus (TEC) en site propre et accessible sans devoir traverser la route.
- Concernant l'orientation du site, une participante regrette que les utilisateurs ne puissent pas profiter des derniers rayons de soleils (venant de l'Ouest) en automne.
- Une participante demande si l'installation d'une piste en copeaux pour l'apprentissage du vélo par les plus jeunes enfants est possible.

Il est également proposé d'installer des « jeux » plus nature dans les zones aménagées pour la biodiversité (ex : site de Landen).

Cela permettra d'éventuellement organiser des séances d'école du dehors.

- Quel est l'éclairage prévu ? Des riverains craignent qu'en l'absence d'éclairage, le lieu n'attire les vandales et fauteurs de troubles.
 - o Y. Daloze propose un éclairage avec détecteur de présence. Celui-ci sera toutefois adapté et ne devra pas nuire à la faune locale. Il remarque qu'il est plus facile d'occuper ou vandaliser un lieu éclairé que plongé dans le noir. Cependant, l'éclairage intelligent dénoncera la présence de personnes sur le site en pleine nuit, ce qui devrait dès lors dissuader les personnes de s'y rendre ou de s'y attarder.
 - o Une riveraine apprécie le choix de cet éclairage intelligent à la place d'un éclairage constant. En effet, cela permettra à la faune nocturne de s'y épanouir en toute tranquillité. Des caméras infra-rouge pourraient être installées.
- Quel est l'équipement prévu dans la pièce de stockage ? Il serait intéressant de prévoir un évier et un équipement (ou la possibilité de connecter un équipement) de base pour les événements (ex : marché, petite restauration...). A quoi sert la halle ? Est-elle vraiment nécessaire ?
 - o A. Morsa explique que celle-ci pourra également servir pour l'organisation de marchés. Il rappelle que ce projet n'est pas que pour les riverains, les enfants et les jeunes mais bien pour tous les lincennois(es).
- Une participante attire l'attention sur l'utilisation de la pelouse (stationnement) lors des brocantes (2 fois par an).
 - o Y. Daloze explique que des potelets amovibles ne permettront plus le stationnement intempestif sur la partie enherbée du site. Par contre, le parking sera toujours disponible ce qui permettra de désengorger la place Adelin Lheureux.
- Un participant remarque que beaucoup de gens à cheval et à VTT empruntent le RAVeL et par extension le terrain concerné par le projet.
- Le terrain de sport sera-t-il clôturé ? Quel revêtement sera choisi ?
 - o Une agora de sport est souvent entourée de panneaux de bois pour éviter la sortie des ballons. Le revêtement n'est pas encore connu. Il s'agit d'équipement très cadré légalement.

3. Conclusions et suites

Perrine Urbain revient sur le calendrier présenté en début de séance. Le compte-rendu sera envoyé aux participants qui seront avertis de l'évolution du projet. Une fois modifiée, l'esquisse sera présentée au Collège et aux membres de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR). Une rencontre avec les impétrants, la Région Wallonne et le Cabinet de la Ministre de la Ruralité est prévue d'ici juin prochain au plus tard.

Si des remarques devaient encore être formulées, les citoyens sont invités à réagir dans les prochains jours en contactant plus particulièrement la Fondation Rurale de Wallonie : Perrine Urbain (p.urbain@frw.be ; 019 58 93 21) ou Anne DOGUET (a.doguet@frw.be).

Albert Morsa clôture la séance en remerciant tous les participants.

Pour le secrétariat de l'Opération de Développement Rural de Lincen,
Perrine Urbain et Anne Doguet

Annexe : visuels de l'esquisse présentée le 19 février



